

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0417**

commune (s) :

objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans le champ des usages, de l'innovation de services et des changements de comportements - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service Finances, Achat, Ressources

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Farih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

Commission permanente du 7 septembre 2015**Décision n° CP-2015-0417**

objet : **Assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans le champ des usages, de l'innovation de services et des changements de comportements - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service Finances, Achat, Ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article selon l'article 1.22.

Les changements de comportement et la diversité tant des attentes des publics que des modes de vie ont des répercussions sur toutes les politiques publiques de la Métropole, notamment en matière de mobilité, de gestion des déchets ou encore de pratiques sur l'espace public.

Face à la complexité croissante et à l'accélération de ces changements, la direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) est chargée d'aider à analyser les mutations, à poser et partager les enjeux sociétaux, afin de positionner au mieux la conduite de l'action publique. Cela se traduit par des missions de différentes natures telles que :

- la production d'études et d'analyses marketing, sur des sujets très divers, touchant à tous les champs de compétence de la collectivité (mobilité, travail, handicap, vieillesse, économie, etc.),
- la conception et animation de démarches collectives ou co-conception de dispositifs nouveaux, avec des publics et partenaires nombreux, internes et/ou externes (par exemple : le travail d'accompagnement de la réflexion menée sur les dispositifs communicants dans l'espace public, dans le cadre de Lyon Smart Community à Confluence),
- la conception, marketing et expérimentation de nouveaux services ou dispositifs, en lien avec les usages et l'évolution des modes de vie des habitants ou des modes de faire des organisations (par exemple la plateforme de covoiturage Grand Lyon ou la réflexion en cours autour d'un concept de "pass urbain", qui permettrait un accès facilité à toute une palette de services municipaux et métropolitains).

Pour pouvoir répondre de façon précise et réactive aux sollicitations des directions opérationnelles de la Métropole dans les divers champs de ses politiques publiques, la DPDP a besoin de s'adjoindre les services d'un ensemble pluridisciplinaire de professionnels, complémentaires dans leur expertise et mobilisables de manière souple et agile.

Il s'agirait de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de 3 lots relatifs à une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans le champ des usages, de l'innovation de services et des changements de comportements.

Les prestations feraient l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : conception et réalisation d'études d'usages et études marketing

L'objectif est d'aider la Métropole à mieux analyser et expliquer les pratiques, les modes de vie et représentations des habitants, pour permettre à la collectivité de faire évoluer ses approches et son offre de services en conséquence. Ce lot pourra également permettre d'engager des études d'usages en lien par exemple avec le développement de services numériques dans l'espace public ou de tester l'acceptabilité de différents scénarios de services envisagés en matière de mobilité durable.

- lot n° 2 : conception et animation de démarches de créativité

Il s'agit d'accompagner les services de la Métropole dans la conception d'approches et de services innovants, en stimulant la créativité et la capacité d'innovation d'équipes et des groupes projet. Ainsi, le titulaire de ce lot aura pour mission de co-concevoir et d'animer des séances de travail créatif avec des publics divers, pouvant être nombreux et d'origine variée (agents de la collectivité, partenaires issus du secteur public ou privé, élus, société civile, usagers etc.).

- lot n° 3 : conception et animation de dispositifs d'appui aux changements de comportements

Ce lot consiste à mettre en œuvre des méthodes et des techniques favorisant l'appropriation par les bénéficiaires, de nouveaux services, nouvelles pratiques ou nouveaux modes de faire. Pour faire face aux enjeux clés -tels que le développement durable, par exemple- tout en tenant compte de la diversité des attentes et modes de vie des habitants, la collectivité se doit en particulier :

- d'inciter à des modes de vie moins consommateurs d'énergie, dans les champs de la mobilité, de l'habitat, etc.,
- d'inciter à des gestes qui favorisent une bonne qualité de services urbains, au moindre coût,
- d'inciter à l'utilisation de dispositifs mis en place et mieux comprendre les mécanismes du "non recours" à certaines prestations.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 années, reconductibles de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	Conception et réalisation d'études d'usages et études marketing	Sans minimum		660 000	792 000
2	Conception et animation de démarches de créativité	Sans minimum		200 000	240 000
3	Conception et animation de dispositifs d'appui aux changements de comportements	Sans minimum		168 000	201 600

La conclusion des marchés relatifs aux lots 2 et 3 sera autorisée par décision du Président dans le cadre de la délégation d'attribution qui lui a été accordée par délibération du Conseil n° 2015-0003 du 16 janvier 2015.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de prestations intellectuelles pour une assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée dans le champ des usages, de l'innovation de services et des changements de comportement.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits marchés bons de commande et tous les actes y afférents :

- lot n° 1 : conception et réalisation d'études d'usages et études marketing pour un montant maximum de 330 000 € HT, soit 396 000 € TTC pour une durée ferme de 2 années, reconductibles de façon expresse une fois 2 années.

5° - Approuve les dépenses de fonctionnement en résultant. Celles-ci seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016, 2017, 2018, 2019 - compte 6228 - fonction 0020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.